Cadre de santé en EHPAD

I. DÉFINITION DU POSTE

Cadre de santé à temps plein de jour en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) au sein du pôle de Gériatrie du centre hospitalier de Fontenay-le-Comte. Le poste est régi par la fiche métier « Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales » du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière (code 05U20).

II. MISSIONS SPÉCIFIQUES

Activités principales :

Manager les équipes

- Manager les équipes et coordonner les moyens des services d'hébergement dont il a la responsabilité, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations ;
- Organiser le planning et la continuité des professionnels dont il a la responsabilité. Assurer la gestion des équipes au quotidien : temps de travail, formation, absences, périodes de repos, et congés dans le respect de la législation et intégrer les données dans les outils de gestion du temps de travail ;
- Gérer les ressources humaines : entretiens annuels d'évaluation et de formation, suivi des compétences, renouvellement de contrat ;
- Accueillir et intégrer les nouveaux professionnels, les étudiants ;
- Animer les réunions de service et dynamiser la cohésion d'équipes ;
- Optimiser l'adéquation entre la charge de travail, l'activité réelle et les ressources disponibles.

Garantir la qualité et la sécurité des soins au sein de la résidence

- Garantir le respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Garantir la sécurité des résidents accueillis ;
- Veiller à la réalisation des projets d'accompagnement personnalisé des résidents selon les recommandations de l'HAS ;
- Être un lien entre les familles et la résidence ;
- Développer la culture qualité au sein de l'EHPAD ;
- Participer à la gestion des risques : analyse de la déclaration d'événements indésirables, EIG (événement indésirable grave), gestion des plaintes et réclamations ;
- Mettre en œuvre les démarches d'évaluation (indicateurs qualité, évaluation des pratiques professionnelles…) ;
- Prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie et des conditions de travail ;
- Prévenir les infections associées aux soins, en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Organiser et coordonner les soins au sein de la résidence

- Coordonner et accompagner le parcours du résident : accueil, suivi des projets de vie (Projet d'Accompagnement personnalisé et projet de soins) ;
- Travailler en lien étroit avec les médecins, l'assistant(e) social(e) et les partenaires extérieurs (réseaux de santé, HAD, autres établissements, etc.) ;
- Coordonner les activités et les projets paramédicaux en collaboration avec le médecin coordinateur de l'EHPAD ;
- Assurer la qualité des parcours de vie et de santé au sein de la résidence ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre les projets pour la résidence ;
- Organiser et assurer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des résidents ;
- Organiser les moyens matériels : recenser les besoins, identifier les demandes et répartir les moyens matériels au sein de l'EHPAD ;

Participer à la gestion logistique et administrative

- Coordonner les moyens de la résidence, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations ;
- Gérer le matériel biomédical, hôtelier et informatique du service (inventaires, besoin de renouvellement, maintenance) ;
- Participer à la gestion médico-économique de l'EHPAD en lien avec les orientations du pôle ;
- Suivre les tableaux de bord d'activité (taux d'occupation, nombre d'entrées et de sorties…) ;
- Élaborer et rédiger des rapports d'activité ;
- Participer au conseil de vie sociale, à la commission de coordination gériatrique, à la commission d'animation, à la cellule de gestion des risques, au COPIL qualité EHPAD ;
- Participer aux réunions, commissions et groupes de travail de l'établissement et du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

III. POSITIONNEMENT

III.1. Rattachement hiérarchique

Le cadre de santé en EHPAD est rattaché hiérarchiquement au cadre supérieur du pôle de Gériatrie, placé sous l'autorité du Coordonnateur Général des Soins.

III.2. Relations professionnelles

Au sein de l'EHPAD:

- Médecin coordonnateur et médecins libéraux ;
- IDE de coordination, IPA (infirmier(ère) en pratique avancée) ;
- Équipe soignante : infirmiers, aides-soignants, agents de soins et ASH ;
- Équipe de rééducation : ergothérapeutes, EAPA (enseignants en activité physique adaptée), aides-kiné, kinésithérapeutes libéraux ;
- Équipe d'animation ;
- Maîtresse de maison ;
- Psychologue ;
- Diététicienne ;
- Assistante Médico-Administrative ;
- Bureau des personnes âgées et des tutelles ;
- Représentants des familles.

Au niveau institutionnel :

- Services médico-techniques, logistiques et administratifs, pour l'organisation des activités de soins et la gestion des matériels ;
- Service des Ressources Humaines, pour la gestion administrative et la formation continue des personnels ;
- Cadres de santé des autres services et cadres de pôle ;
- Toutes les équipes transversales : EOH (équipe opérationnelle d'hygiène), équipe qualité, …

Au niveau extra-hospitalier :

- Aumônerie ;
- Association « La Ruche » ;

- Partenaires : lycée Rabelais, crèche de Fontenay, centre de loisirs « La Pommeraie » ; L'Heure Civique ; le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)…

IV. APTITUDES ET COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

IV.1. Savoirs

Connaissances :

- diplôme requis (cadre de santé, ou projet de cadre de santé),
- connaissances en gérontologie/gériatrie, bientraitance et prévention de la maltraitance, soins palliatifs,
- réglementation EHPAD (CPOM, tarification, PATHOS/GMP) et fonction publique hospitalière
- référentiel d'évaluation HAS,
- outils informatiques (dossier de soins, planning).

IV.2. Savoir-faire

Être capable de :

- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les compétences collectives
- Susciter la réflexivité des équipes au regard des situations rencontrées

IV.3. Savoir-être

Faire preuve de :

- Réactivité
- Diplomatie
- Discrétion et réserve
- Honnêteté intellectuelle
- Disponibilité

Avoir :

- Sens de l'organisation
- Sens du travail en équipe
- Esprit d'initiative, d'anticipation, de discernement
- Capacité d'adaptation

V. ENVIRONNEMENT DU POSTE

- Présence du lundi au vendredi : sur une base de 38h30 par semaine à 100%, 19 jours d'ARTT par an (journée de solidarité déduite).
- Astreinte le WE et jour férié.
- Horaires journaliers à adapter avec souplesse aux besoins du service.
- Toute absence est validée par le cadre de pôle ou le Directeur des soins.
- Planning des congés annuels établi en concertation avec les 3 cadres de l'EHPAD et le cadre du service de Soins Médicaux et de Réadaptation, et validé par le cadre de pôle.
- Des journées de télétravail ponctuelles peuvent être organisées, après validation de l'encadrement supérieur.

✓ INTERVENANTS :

FONCTION	QUALITÉ	DATE	SIGNATURE
Redaction	CADRE SUPERIEUR DU POLE GERIATRIE	Nov 2026	Mme VOIRNESSON
Validation	COORDONATEUR GENERAL DES SOINS		Mme NAY
Approbation			

✓ ÉVOLUTION DU DOCUMENT :

VERSION	OBJET DE L'ÉVOLUTION	DATE DE L'ÉVOLUTION
1	Rédaction	2019
2	Mise à jour	2024
3	Mise à jour	2026